

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY  
DU CONCOURS D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE**

**Année 2020**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie du covid-19,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 92-866 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,

Vu le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres avec épreuves pour le recrutement notamment des auxiliaires de soins territoriaux,

Vu le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours

Vu le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 modifié prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie du covid-19 dans la cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu la convention relative à l'organisation des concours et examens communs entre les Centres de gestion de la région Ile-de-France/Centre-Val de Loire,

Vu les arrêtés n° 2020-10 du 16 mars 2020, n° 2020-68 du 9 avril 2020 et n° 2020-204 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 portant ouverture du concours d'auxiliaire de soins territorial principal de 2<sup>e</sup> classe,

Vu les arrêtés fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels prévus pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B, C de la fonction publique territoriale établie par le Président du Centre de gestion de Seine-et-Marne,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la commission administrative paritaire de la catégorie correspondant au cadre d'emplois en date du 10 janvier 2019,

Vu les articles 16 ter et 16 quater de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, la constitution des jurys sont composées de manière à assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes et la présidence du jury est confiée de manière alternée à un membre de chaque sexe,

Considérant qu'il convient de procéder à la nomination des membres du jury,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : La liste des membres du jury du concours d'auxiliaire de soins territorial principal de 2<sup>e</sup> classe est arrêtée comme suit :

Collège des élus :

- M. CABANIE Guy, maire de Ferrieres-en-Brie, en qualité de Président du jury,
- Mme THIBAUT Anne, maire d'Arville, dans le cas où le Président serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission interviendrait en qualité de suppléante,
- M. FEUILLETIN Erwan, adjoint au maire de Machault,
- Mme SAVY Françoise, adjointe au maire de Combs-la-Ville.

Collège des fonctionnaires territoriaux :

- M. CLERAY Xavier, médecin au Conseil départemental de l'Essonne,
- M. LE GOFF Yves, DGAS de Rungis,
- Mme SPITZ Nadine, attaché principal au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis,
- M. PIOT Olivier, DGS au Pré-Saint-Gervais.

Collège des personnalités qualifiées :

- Mme BINEAUX Emily, représentante de la catégorie,
- Mme DENIEL Marie-Annick, Conseillère technique DPMI au Conseil départemental de l'Essonne,
- M. MENIDJEL Méki, attaché principal à l'Agence Régionale de Santé,
- Mme LECLERC Chrystel, attaché principal.

**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affichée dans les locaux du Centre de gestion de Seine-et-Marne et publiée sur le site internet du Centre de gestion de Seine-et-Marne, sera transmise à Monsieur le Préfet du département de Seine-et-Marne.

Fait à Lieusaint, le **16 JUL. 2020**

 **Le Président  
du Centre de gestion**



**Anne THIBAUT**

La Vice-Présidente  
du Centre de Gestion

**Le Président**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité.

Publié et transmis au représentant de l'État le :

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Arrêté portant nomination du jury du concours d'auxiliaire de soins principal de 2e classe

---

**Date de transmission de l'acte :** 16/07/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/07/2020

---

**Numéro de l'acte :** 2020-227 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 077-287708325-20200716-2020-227-AI

---

**Date de décision :** 16/07/2020

**Acte transmis par :** Anne Laure DESMANET

---

**Nature de l'acte :** Actes individuels

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.9. concours, examens, vacances d'emploi